

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO

COMMUNE DE BIKOK



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work - Fatherland

CENTER REGION

MEFOU AND AKONO DIVISION

BIKOK COUNCIL

DECISION MUNICIPALE N° 16/DM/CBK/2024

Portant annulation de l'Appel d'Offres National Ouvert N°010/AONO/CBK/SG/2024 du 15/03/2024, en procédure d'urgence, pour les travaux de réhabilitation de la route MBADOUUMOU (KOMBE) – MBAKA'A (GOUDRON) dans la Commune de Bikok.

MADAME LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BIKOK

Vu La Constitution ;
Vu La Loi N° 59/10 du 12 mars 1959 portant création de la commune de Bikok ;
Vu La Loi N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu La Loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu Le Décret N°2019/536 du 07 octobre 2019 portant nomination de Madame ZONGO Née NYAMBONE Antoinette Justine dans les fonctions de Préfet du département de la Mefou et Akono ;
Vu L'Arrêté N°120/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Bikok, Département de la Mefou et Akono, Région du Centre ;
Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} : Est pour compter de la date de signature de la présente décision, annulé l'Appel d'Offres National Ouvert N°010/AONO/CBK/SG/2024 du 15/03/2024, en procédure d'urgence, pour les travaux de réhabilitation de la route MBADOUUMOU (KOMBE) – MBAKA'A (goudron) dans la commune de Bikok, conformément aux dispositions de l'article 102 (1) du Code des Marchés Publics.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Bikok, le 02 AVR 2024

LE MAIRE

AMPLIATIONS :

- ✓ PREFET/MAK ;
- ✓ ARMP/CE ;
- ✓ DDMINMAP/MAK ;
- ✓ PRESIDENT/CIPM CBIKOK ;
- ✓ ARCHIVES/CHRONOS ;



OITOU Crésence Odette